



**Conseil économique
et social**

PROVISOIRE

E/1996/SR.10
8 juillet 1996

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1996

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 10ème SÉANCE

tenue au Siège, à New York,
le mardi 25 juin 1996, à 10 heures

Président : M. GERVAIS (Côte d'Ivoire)

Puis : M. MOUBARAK (Liban)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

COOPÉRATION INTERNATIONALE AUX FINS DE LA LUTTE CONTRE LA PRODUCTION, LA VENTE,
LA DEMANDE, LE TRAFIC ET LA DISTRIBUTION ILLICITES DE STUPÉFIANTS ET DE
SUBSTANCES PSYCHOTROPES ET LES ACTIVITÉS CONNEXES

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence et services d'appui, bureau DC2-794, 2 United Nations Plaza.

La séance est ouverte à 10 h 20.

COOPÉRATION INTERNATIONALE AUX FINS DE LA LUTTE CONTRE LA PRODUCTION, LA VENTE, LA DEMANDE, LE TRAFIC ET LA DISTRIBUTION ILLICITES DE STUPÉFIANTS ET DE SUBSTANCES PSYCHOTROPES ET LES ACTIVITÉS CONNEXES (E/1996/18, E/1996/57)

Le PRÉSIDENT rappelle qu'en raison de la menace que la drogue fait peser sur l'ordre économique mondial et la stabilité intérieure d'un certain nombre d'États, le Conseil a décidé de consacrer son débat de haut niveau à la coopération internationale contre les activités illicites liées aux stupéfiants. Les montants écrasants qui vont alimenter le trafic illicite des drogues représentent une perte de capital pour la société parce qu'ils ne sont pas investis dans les secteurs licites de l'économie nationale. Aucun secteur social ou économique ne reste à l'abri des effets du trafic des drogues. L'élaboration de stratégies novatrices et cohérentes, entre autres au sujet du blanchiment de l'argent, appelle une action concertée.

Pour lutter contre le trafic illicite, on dispose en matière juridique de 14 traités et conventions internationaux et d'un organe de coordination, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID); ce dernier est d'une utilité inestimable pour les pays en développement qui n'ont pas les moyens suffisants de lutter seuls contre le trafic illicite. Il convient donc de donner au PNUCID une assise financière solide.

Les pays peuvent prouver leur volonté de lutter contre la drogue en adhérant à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. Dans les régions où la drogue est produite, il faut non pas se contenter de punir les producteurs mais aussi favoriser les activités de remplacement. En outre, les pays industrialisés pourraient surveiller mieux les exportations de produits chimiques précurseurs.

L'Afrique, région aux ressources limitées où la surveillance des frontières nationales est souvent lâche, est en train de devenir une importante zone de transit. Il n'est donc pas surprenant que la consommation de drogues s'y accroisse aussi. Il est plus nécessaire que jamais que la communauté internationale aide à renforcer la lutte contre les drogues et à éduquer les jeunes.

Le temps est venu d'envisager une approche conjointe de la communauté internationale. Le Conseil devrait examiner une proposition visant à convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale et à réviser le Plan à moyen terme pour la période 1998-2001. Il pourrait y avoir là une occasion de renforcer la volonté de la communauté internationale de poursuivre la lutte contre les drogues illicites.

M. GIACOMELLI (Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues) dit que, malheureusement, la drogue est devenue l'une des principales causes d'insécurité dans le monde. Cependant, la communauté internationale dispose d'un certain nombre d'instruments juridiques

/...

qui peuvent l'aider dans sa lutte, y compris les conventions relatives au contrôle des drogues et le Programme d'action mondial, ainsi que des moyens de les appliquer par l'intermédiaire du PNUCID, du mécanisme de coordination du Comité administratif de coordination et du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues. Depuis sa création, le PNUCID a adopté une approche équilibrée, par laquelle il considère la réduction de la demande et celle de l'offre comme inséparables et se renforçant mutuellement. La stratégie du PNUCID consiste aussi à mettre l'accent sur des plans nationaux d'ensemble pour la lutte contre les drogues, qui fassent partie intégrante de la planification économique et sociale générale du pays, l'élaboration et la révision de normes et de règles internationales concernant le contrôle des drogues et la mobilisation de la société civile au service de la prévention et de la réduction de l'abus des drogues.

En raison de sa nature multisectorielle, la lutte contre les drogues, pour être cohérente, nécessite qu'un mécanisme de coordination soit créé au plus haut niveau de chaque pays. De même, sur le plan international, le PNUCID, par l'intermédiaire du CAC, a pu obtenir que les institutions spécialisées et les institutions financières internationales s'engagent davantage à participer à une riposte à l'échelle du système. Il faut cependant reconnaître que l'écart se creuse entre les intentions et les actes. Il faut donc que le Conseil confirme le rang de priorité élevé attribué par les États à la lutte internationale contre les drogues, tant au niveau national que dans le cadre des Nations Unies, et se déclare résolu à mener une action multilatérale concertée et à définir un système de surveillance et de contrôle des résultats acceptable par les États Membres. Un tel système devrait être assorti d'objectifs précis et définir dans quels délais il faudrait que tous les pays adhèrent aux conventions et traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, les appliquent, adoptent des plans cadres nationaux pour la lutte contre la drogue, créent des mécanismes de coordination interne avec les autorités juridiques et politiques compétentes, affectent dans les budgets nationaux des ressources à la hauteur du problème et attribuent au PNUCID des moyens financiers adaptés à sa mission.

Aucun conflit ou désaccord idéologique majeur ne venant actuellement paralyser une action concertée, et comme la communauté internationale convient de la nécessité de résoudre le problème de la drogue sous tous ses aspects, traduire cette volonté en actes s'impose. Aucun pays n'a trouvé seul la solution et la solidarité n'est pas une question de générosité mais plutôt une affaire de survie.

M. SCHROEDER (Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants) dit que les Conventions de 1961, 1971 et 1988 relatives au contrôle international des drogues définissent des obligations et des niveaux de contrôle minimaux à l'intention des gouvernements. Pour être efficaces, elles ont besoin d'être universelles et d'être appliquées correctement au niveau national et international, et il faut aussi que l'abus des drogues et le trafic illicite suscitent une riposte dynamique. Chaque pays qui ne ratifie pas l'une de ces conventions crée une échappatoire qui peut être mise à profit par ceux qui bénéficient de la production et du trafic illicites. M. Schroeder exhorte donc les gouvernements qui n'ont pas encore ratifié ces conventions à le faire. Rappelant qu'en 1994, l'Organe a mis en évidence un certain nombre de dispositions qui, à son avis, devaient être modifiées, M. Schroeder demande

instamment aux gouvernements de faire pleinement usage de la procédure d'amendement simplifiée prévue à cette fin.

L'application des conventions est aussi loin d'être parfaite et il est nécessaire que les pays renforcent leurs systèmes judiciaires dans les domaines par exemple de l'extradition, de l'entraide judiciaire et de la confiscation des avoirs et des produits s'ils veulent lutter efficacement contre les drogues. Malgré les critiques formulées par certains pays occidentaux à l'encontre d'autres qui, selon eux, punissent trop sévèrement les infractions liées aux drogues, M. Schroeder rappelle que les conventions définissent intentionnellement les peines en termes seulement très généraux. Les gouvernements ont chacun le droit d'appliquer des mesures de contrôle plus rigoureuses que celles qu'elles prévoient s'ils le jugent approprié et nécessaire. Il faut se rappeler que l'objectif ultime des conventions est la santé des sociétés. L'Organe prend très à coeur sa mission qui consiste à garantir une offre adéquate de drogues pour le traitement de la douleur et à d'autres fins médicales légitimes, mais tout doit être fait pour empêcher le trafic et l'abus illicites.

Les pays doivent se rappeler que les expériences concernant la réduction de la douleur qui ont actuellement lieu dans plusieurs pays développés pourraient être exploitées à tort par ceux qui préconisent la législation des drogues. A l'ère des communications immédiates toutefois, toute activité qui a lieu dans un pays a des incidences sur la politique internationale en matière de contrôle des drogues et l'Organe considère que légitimer l'emploi non médical de drogues pouvant donner lieu à des abus sous prétexte de minimiser le mal ne peut pas être justifié. Il s'alarme aussi de l'emploi, de l'utilisation détournée et de l'usage abusif de substances psychotropes comme les stimulants et espère que la prochaine conférence sur les stimulants conduira à dresser un plan d'action prévoyant des contre-mesures efficaces. L'Organe s'inquiète aussi de la commercialisation agressive de certaines substances de synthèse et lance un appel aux entreprises pharmaceutiques pour qu'elles se préoccupent davantage de la santé et du bien-être durables de la société.

Parce qu'il ne dépend pas du budget ordinaire des Nations Unies et qu'il n'accepte pas de contributions volontaires d'États isolés, l'Organe dispose de moins en moins de ressources pour s'acquitter de responsabilités qui, elles, augmentent. Les difficultés financières qu'il connaît pourraient l'empêcher de mener à bien la mission qui lui a été confiée.

M. GIORGIANNI (Observateur de l'Italie), parlant au nom de l'Union européenne, a dit que les principaux éléments d'une stratégie efficace de lutte contre les drogues illicites demeurent la lutte simultanée contre la demande, la production et l'offre, ainsi que le traitement des toxicomanes et la bonne application de la loi dans les domaines du trafic des drogues, du blanchiment de l'argent et du détournement des précurseurs chimiques.

C'est sur le plan économique que la bataille se livre maintenant contre le trafic des drogues et la criminalité organisée que celui-ci encourage et toute stratégie doit prévoir la défense du système économique. La lutte contre le blanchiment de l'argent fait partie intégrante de la politique antidrogue, parce qu'elle a pour cible les intérêts fondamentaux des trafiquants et que le blanchiment de l'argent crée des distorsions économiques. La lutte contre la

corruption est particulièrement importante parce que celle-ci nuit au prestige des institutions et gêne toute initiative législative contre l'utilisation illicite des drogues. Les organisations criminelles tirent parti des faiblesses politiques et économiques pour créer des réseaux de complicité et de corruption. Il est donc indispensable de favoriser la coopération internationale dans les enquêtes, les procès et les procédures judiciaires.

L'élément central d'une stratégie globale de réduction de la demande doit consister en politiques sociales qui répondent aux causes de la toxicomanie et utilisent les résultats des renseignements recueillis pour concevoir des activités de prévention primaire. L'Union européenne attache une importance particulière à l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies qui fournit des données sur l'épidémiologie et la réduction de la demande ainsi que de la documentation.

Au niveau international, le PNUCID accomplit une oeuvre fondamentale en coordonnant les activités de lutte contre les drogues. Son rôle de coordination devrait être encore renforcé, de même que sa coopération avec le Service de la prévention du crime et de la justice pénale. Le PNUCID a accompli un excellent travail en analysant les besoins des différents pays et en fournissant une assistance pour l'établissement de plans cadres nationaux de lutte contre la drogue et l'Union européenne espère que les contributions volontaires augmenteront, ce qui permettra au Programme de disposer de ressources mieux adaptées à ses tâches essentielles.

M. BERROCAL SOTO (Costa Rica), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que c'est seulement par une coopération internationale revêtant des aspects multiples que le fléau mondial de l'abus des drogues et du trafic des drogues illicites et des substances psychotropes pourra être éliminé. Le Groupe des 77, convaincu que le développement d'un contrôle efficace des drogues nécessite une coopération internationale étroite, appuie les efforts déployés par le système des Nations Unies et la communauté internationale dans ce sens.

Pour qu'une stratégie internationale soit efficace, il faut disposer de renseignements plus précis sur les dimensions économiques du problème des drogues illicites et des activités criminelles apparentées, par exemple le blanchiment de l'argent dans les pays développés comme dans les pays en développement. À ce sujet, comme l'a recommandé l'Organe international de contrôle des stupéfiants, il faudrait concevoir des accords appropriés en vertu desquels une part du produit confisqué des activités liées aux drogues transiterait par le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour permettre d'aider davantage les pays pauvres dans leur lutte contre le trafic illicite, la production et l'abus de stupéfiants et de substances psychotropes. La communauté internationale doit avoir les moyens de suivre l'évolution du problème mondial de la drogue par un système d'information global, dynamique et continuellement mis à jour, afin de mieux formuler des politiques de prévention et de contrôle, tant au niveau national qu'au niveau international, de cibler ces efforts et de favoriser l'élaboration d'une stratégie mondiale plus efficace contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de drogues.

Il est prioritaire dans toute approche visant à prévenir et résoudre les problèmes créés par les cultures illicites de proposer d'autres solutions au

développement. De fait, l'adoption de cultures de substitution devrait faire partie intégrante de toute stratégie internationale de lutte contre la production, le trafic et la consommation illicites de drogues. Les plans thématiques d'action préparés conjointement par un certain nombre d'organisations proposent une approche plus ciblée aux diverses dimensions du trafic des drogues et prouvent de quel énorme potentiel de coopération technique dispose le système des Nations Unies tout entier.

Le Groupe des 77 espère que la résolution adoptée par la Commission des stupéfiants sera examinée comme il convient, de sorte que soit réunie une session extraordinaire chargée entre autres de proposer des activités concrètes et des mesures spécifiques pour renforcer la coopération internationale dans ce domaine.

M. LOZANO GRACIA (Observateur du Mexique) dit que les organisations criminelles transnationales de trafiquants de drogues représentent maintenant la principale menace pour la sécurité de son pays. Le Gouvernement mexicain a mis en place une stratégie d'ensemble qui est énoncée dans son programme quinquennal de lutte contre la drogue (1995-2000). L'élément moteur en est la conviction que la lutte contre la drogue exige la participation tant du gouvernement que de la société. Le gouvernement est en train de mettre à jour sa législation afin d'accroître ses moyens de lutte contre la criminalité organisée, le blanchiment de l'argent, le détournement des précurseurs et le trafic des armes. Les mesures visant à lutter contre la consommation de drogues et à la réduire font aussi appel aux établissements d'enseignement et aux médias. La coopération internationale est un élément fondamental de ce qu'entreprend le Mexique pour lutter contre les drogues; mais elle doit respecter pleinement la souveraineté, la dignité et la compétence territoriale de chaque État. La nécessité urgente d'instaurer une coopération internationale dans ce domaine a conduit M. Zedillo à proposer de convoquer une réunion internationale sur le thème de la drogue. Le Gouvernement mexicain se sent encouragé par l'appui manifesté par la communauté internationale pour cette proposition.

Appliquer un programme d'action global et équilibré nécessite que les organismes des Nations Unies, particulièrement le PNUCID et l'Organisation mondiale de la santé, organisent une campagne mondiale sur la prévention de la consommation de drogues, que la communauté internationale réaffirme sa volonté de fournir un appui financier pour les programmes en faveur d'un autre mode de développement qui offre des options viables aux producteurs primaires qui cultivent les plantes d'où sont extraites les drogues illicites, que l'on restructure les réunions régionales des chefs des services nationaux de détection et de répression dans le domaine de la drogue afin de faciliter et de rationaliser un échange souple d'informations qui permettent aux États de mieux combattre les organisations criminelles. Également, l'ONU, parce qu'elle est la seule enceinte mondiale, doit s'attacher tout particulièrement à convenir d'un instrument international uniforme relatif au blanchiment de l'argent. Vu la gravité croissante du problème posé par le contrôle des précurseurs chimiques et la production de drogues de synthèse, l'ONU pourrait convenir d'un instrument de coopération internationale conçu pour mettre un terme au détournement de ces substances à des fins illicites. Enfin, les États Membres doivent donner à l'ONU les moyens qui lui permettent de faire correctement son travail; en particulier, le PNUCID a une position exceptionnelle pour surveiller le problème au niveau mondial.

M. VARNEY (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) dit qu'aucun pays n'est à l'abri des conséquences du trafic des drogues et de l'évolution des tendances de l'abus des drogues, qui sont souvent liées aux crimes de sang et aux crimes contre les biens. La riposte de la communauté internationale et des gouvernements aux activités illicites liées aux drogues doit donc être globale et équilibrée. Une action énergique est nécessaire pour lutter contre l'offre et le trafic et réduire la demande de drogues. Les pays ont aussi besoin de stratégies efficaces en matière de traitement. Le Royaume-Uni a mis en place une stratégie nouvelle d'ensemble qui prévoit un effort soutenu, énergique et concerté dans le domaine de la répression, tout en insistant davantage sur la prévention et le traitement particulièrement chez les jeunes. Il continue à s'opposer fermement à la légalisation de toute drogue illicite et fera pleinement appliquer toutes les interdictions que prévoient les conventions internationales relatives au contrôle des drogues.

Il faut que tous les États adhèrent aux trois conventions des Nations Unies relatives au contrôle des drogues, en particulier celle de 1988, et les appliquent intégralement. Pour cela, il leur faut adopter et aussi appliquer une législation et des politiques nationales rigoureuses, et entre autres des mesures qui suppriment les drogues à la source, et tirer pleinement parti des possibilités de coopération internationale offertes par les conventions.

Le Royaume-Uni appuie résolument, en principe et financièrement, le rôle dirigeant joué par le PNUCID dans la lutte internationale contre les drogues, particulièrement son approche régionale et sous-régionale et les efforts qu'il déploie pour que toutes les composantes intéressées du système des Nations Unies insistent davantage sur le contrôle des drogues. Parallèlement aux efforts du PNUCID, les recommandations du Groupe d'action chimique et du Groupe d'action financière du Groupe des sept ont été particulièrement utiles pour développer une coopération internationale efficace contre le détournement des précurseurs chimiques et pour désorganiser les courants de capitaux des trafiquants.

Plutôt que de songer à des conventions ou des institutions nouvelles, il vaudrait mieux s'attacher à développer les connaissances que la communauté internationale peut avoir des composantes complexes, différentes mais liées les unes aux autres du problème de la drogue, faire en sorte que les ravages existants soient énergiquement et efficacement mis à profit et obtenir que tous ceux que le problème des drogues concerne s'engagent le plus possible dans l'action.

M. PARDO GARCIA-PEÑA (Colombie) dit que si la nécessité d'une approche intégrée et équilibrée au problème qui accroisse une véritable coopération a été universellement reconnue, les efforts concrets dans ce sens ont été limités. Ce qu'il faut, c'est une nouvelle stratégie qui soit légitime, crédible et symétrique en ce qu'elle soit acceptée et mise en oeuvre par tous les pays et que ses coûts et ses avantages soient équitablement répartis. Une véritable stratégie multilatérale à l'échelle de la planète doit, pour réussir, reposer sur des critères techniques et non pas politiques et être conçue sur le long terme.

Les États individuellement ont le devoir de lutter contre tous les aspects du trafic et de la consommation de drogues illicites, entre autres en renforçant leur législation, mais ils ont aussi le devoir d'encourager la coopération

internationale dans ce domaine. À ce sujet, les organes des Nations Unies qui s'occupent du contrôle des drogues ont la possibilité de traiter ce problème de manière équilibrée et doivent donc recevoir un appui adéquat des États Membres.

La Colombie a payé d'un prix extraordinairement élevé tout ce qu'elle a entrepris pour supprimer les cultures de marijuana, détruire le cartel de Medellín et désorganiser le cartel de Cali. Malgré cela, les effets des drogues illicites demeurent le principal des maux qu'elle connaît. Le Gouvernement colombien a l'intention de compléter ces succès par une coopération internationale accrue et un renforcement de la législation contre les cartels. De nouvelles mesures législatives sont en train d'être adoptées : elles prévoient l'alourdissement des amendes et un allongement des peines de prison contre ceux qui organisent, aident, financent ou dirigent des organisations criminelles.

Au sujet du blanchiment de l'argent, la Colombie va adopter une législation qui autorise la saisie des avoirs employés pour financer les drogues illicites. L'État a proposé aussi d'annuler les titres de propriété des avoirs acquis au moyen de revenus illicites et de faciliter l'application des jugements au titre des efforts déployés dans le monde entier pour priver les criminels d'avoirs à circulation internationale.

Néanmoins, pour que ces mesures réussissent, il faudrait que la communauté internationale s'attaque avec autant de détermination aux autres aspects du problème. La consommation de drogues s'accroît dans le monde entier et le produit des activités liées à la drogue est de plusieurs fois supérieur au produit intérieur brut de pays comme la Colombie. Tolérer le blanchiment de l'argent accroît encore le danger créé par le trafic des stupéfiants. L'initiative prise par les pays des Amériques au Sommet de Miami en s'engageant à élaborer un instrument à l'échelle de l'hémisphère pour lutter contre le blanchiment de l'argent vient donc en temps opportun.

L'une des stratégies les plus efficaces pour réduire l'offre de drogues illicites, qu'elles soient naturelles ou synthétiques, consiste à mieux contrôler internationalement les précurseurs et les substances chimiques nécessaires à leur production. À ce sujet, les pays andins et l'Union européenne ont créé des mécanismes pour rendre l'obtention de ces substances plus difficile et ont conclu un accord pour instaurer un contrôle efficace des substances qui servent à fabriquer les drogues illicites.

Certes, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), la Commission des stupéfiants, la session actuelle du Conseil économique et social et la session extraordinaire que l'Assemblée générale doit tenir en 1998 seront tous utiles pour éliminer le fléau des drogues, mais il faut une volonté politique pour avancer. Les membres de la communauté internationale doivent résister à la tentation de rejeter le blâme sur les autres et s'attacher au contraire à réduire la toxicomanie et le trafic.

M. ARAOZ (Argentine) dit que pour relever le défi que posent les drogues illicites, il est indispensable de reconnaître que la demande et l'offre sont deux faces du même problème et que la solution est nécessairement globale. Les pays consommateurs ont pendant trop longtemps blâmé les pays producteurs sans réduire leur propre consommation, tandis que les pays producteurs à leur tour

rejetaient la faute sur les pays consommateurs sans eux-mêmes faire quoi que ce soit pour éliminer les cultures illicites. On a insisté exclusivement sur la répression. C'est seulement en reconnaissant que les problèmes posés par la drogue sont le reflet des pathologies de la société qui ne sait plus où elle va qu'on pourra concevoir un système international de prévention et d'éducation pour faire universellement comprendre les dommages irréparables que les drogues infligent aux êtres humains, aux sociétés et à la sécurité des États.

L'Argentine contrôle très strictement toutes les étapes de la commercialisation des précurseurs et d'autres substances chimiques essentielles. Par là, elle se conforme aux résolutions des Nations Unies et du Sommet des Amériques qui disposent que tous les pays doivent faire un crime du blanchiment de l'argent, et un projet de loi concernant la création d'un organe central d'information financière qui serait chargé des enquêtes est à l'étude. L'Argentine a aussi proposé de lever le secret bancaire parce qu'elle est convaincue que la protection de la vie privée ne doit pas passer avant le respect de la loi. Les institutions financières nationales sont obligées de signaler tous les mouvements de capitaux portant sur plus de 200 000 dollars EU par mois, ou 500 000 EU par an, et ne sont pas autorisées à payer en espèces des montants supérieurs à 10 000 dollars EU, sans avoir vérifié au préalable leur origine. Les bases de données argentines sont liées à celles d'autres régions du monde pour faciliter la poursuite des criminels internationaux. À la différence de certains autres, le Gouvernement argentin estime qu'il est mauvais de favoriser le développement avec des capitaux d'origine douteuse. Le capital qui résulte d'activités criminelles a une influence corruptrice, car il renforce la consommation et menace la sécurité des capitaux légitimes.

L'Argentine a aussi entrepris de créer un système radar à ses frontières pour empêcher le trafic illicite des drogues et coopère avec d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour former du personnel dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la sécurité, des douanes et de la justice.

Cette entreprise ne serait pas complète, toutefois, sans des activités humanitaires visant la réintégration sociale des toxicomanes par l'État.

La législation des drogues ne ferait qu'accroître la consommation sans éliminer la mafia qui fait le trafic illicite des drogues. L'Argentine a pour objectif une société libérée de la drogue et non pas une société où l'usage de la drogue soit libéré. Pour cela, elle a besoin non pas de paroles mais d'actes, non pas de blâmer mais de partager les responsabilités, non pas d'isolationnisme mais de coopération internationale, et non pas de fatalisme mais d'optimisme.

M. ISMAIL (Malaisie) dit que la menace que représentent les drogues appelle une réaction collective de la communauté internationale passant par une approche globale équilibrée et pluridisciplinaire.

La Malaisie n'est pas un pays producteur de drogues mais les drogues y donnent lieu à des abus et elle sert de point de transit pour leur trafic. Elle est donc résolue à éliminer ce problème en agissant de son côté et en collaborant aussi avec la communauté internationale.

Les autorités qui sont incapables d'agir efficacement pour réduire la demande, ou qui répugnent à le faire, sont tout autant responsables de l'aggravation du trafic et des abus que celles qui ne peuvent ou ne veulent pas s'attaquer efficacement à la culture et à la production. Le commerce de la drogue prospère là où l'action gouvernementale est faible et où la société n'a pas l'intention de manifester fermement son hostilité à l'abus des drogues.

Au niveau national, la priorité doit aller à des programmes efficaces de réadaptation, y compris de réinsertion des toxicomanes. Les activités d'ouverture visant à lutter contre l'abus des drogues devraient encourager les activités saines dans les domaines du sport et de la culture.

Du côté de l'offre, il faut accroître la coopération internationale pour surveiller les mouvements de drogues et empêcher qu'ils puissent avoir lieu librement. Pour cela, on pourrait développer les rapports de travail entre les pays et les organisations internationales, concevoir des programmes de coopération avec eux et accroître le rôle des organisations non gouvernementales dans les programmes et activités de prévention de l'abus des drogues.

Au cours de la session extraordinaire que l'Assemblée générale va tenir, la Malaisie est prête en principe à envisager des mesures pour accroître la coopération internationale visant à faire appliquer la loi, adopter et renforcer des programmes et des politiques de lutte contre l'abus des drogues et concevoir des programmes d'éradication des cultures illicites. Cependant, les programmes et politiques visant à réduire la demande de drogues illicites ne pourront réussir que si l'on améliore le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, si l'on accroît la coopération régionale et si l'on intensifie la collaboration entre les services douaniers et les autres administrations compétentes, d'une part, et la communauté commerciale internationale, y compris les transporteurs commerciaux, de l'autre.

Au niveau national, la stratégie à long terme de la Malaisie consiste principalement à éduquer préventivement, sensibiliser l'opinion et agir au niveau des collectivités, former du personnel, accomplir des travaux de recherche et d'évaluation, empêcher les entrées de drogues dans le pays et supprimer l'offre en Malaisie par la législation, l'interdiction aux points d'entrée et la répression et la détection internationale, ainsi que par la coopération internationale et une plus grande coordination au niveau fédéral, à celui des États et des districts. Une base de données nationale concernant les drogues a été aussi créée : elle devrait permettre de surveiller et de planifier des programmes de prévention et faciliter la collaboration aux niveaux national, régional et international.

M. VELASCO (Chili) dit que son pays a adopté une politique intérieure qui consiste surtout à prévenir en faisant mieux comprendre les conséquences de l'abus de substances nocives sur la santé individuelle et celle de l'ensemble de la société, à traiter les toxicomanes et à les réinsérer, à punir plus sévèrement ceux qui sont reconnus coupables de produire des drogues ou d'en faire le trafic, à contrôler plus strictement les frontières, à limiter l'accès aux précurseurs chimiques et à lutter préventivement contre le blanchiment de l'argent et l'utilisation du produit des activités liées à la drogue.

La politique internationale du Chili part du principe que la lutte appelle une coopération internationale étroite. Le Chili a ratifié la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 et a adopté au cours des dernières années une législation qui pénalise toutes les activités criminelles liées aux drogues illicites. La réglementation en vigueur facilite aussi la coopération dans le domaine de l'entraide judiciaire, y compris l'échange d'éléments de preuve, autorise la communication de pièces dès le stade préliminaire confidentiel des poursuites pénales et autorise la communication d'informations bancaires et financières qui peuvent servir aux enquêtes menées dans d'autres pays.

Le pouvoir judiciaire chilien a beaucoup contribué à ces efforts et sa position sans équivoque a contribué à dissuader les activités criminelles graves. Il apporte sa coopération en matière d'entraide judiciaire internationale et fait droit aux demandes d'extradition à condition que celles-ci respectent la législation applicable.

De son côté, le pouvoir législatif a approuvé un projet de loi qui est l'un des plus complets de la région et qui pénalise toutes les activités criminelles liées à la drogue, et donne à la police et aux tribunaux le pouvoir d'enquêter contre les délinquants et de les poursuivre tout en facilitant l'entraide judiciaire internationale dans les cas qui concernent plusieurs pays.

Le gouvernement se charge de toutes les activités liées à la prévention de l'abus des drogues et à la répression du trafic illicite. Par l'intermédiaire du Conseil national de lutte contre les stupéfiants, il applique les politiques antidrogue et s'attache à mieux faire connaître le problème des drogues dans toutes les institutions nationales. Le Conseil formule aussi des recommandations et coordonne la répartition des fonds publics.

En ce qui concerne la réduction de l'offre, les activités des organismes nationaux compétents font l'objet d'une coordination et d'un renforcement. Des ressources supplémentaires leur sont affectées, particulièrement pour la formation. Au niveau international, le Chili a établi une coopération étroite avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, qui a appuyé l'élaboration d'un accord sous-régional auquel sont parties l'Argentine, la Bolivie, le Chili et le Pérou et qui prévoit une formation dans les domaines de la prévention et du contrôle. Le Gouvernement chilien est disposé à resserrer ses liens avec l'ONU, particulièrement le PNUCID, en mettant à sa disposition ses ressources techniques et ses spécialistes pour de nouveaux projets communs.

Il est assez inquiétant que de nombreux pays continuent de produire de grandes quantités de drogues, commercialisent des produits chimiques essentiels sans le moindre contrôle et tolèrent le blanchiment de l'argent et que des organisations puissantes financent la production illicite de drogues dans des pays tiers afin de les importer ensuite dans leurs propres pays. Il faut continuer à insister sur la prévention et le traitement ainsi que la réinsertion des victimes par des programmes qui bénéficient d'un vaste appui de la collectivité.

M. NAKAJIMA (Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé) dit qu'on estime à 15 millions le nombre de personnes qui, dans le monde, exposent

gravement leur santé en consommant des substances psychoactives autres que l'alcool et le tabac. Le nombre de personnes qui s'injectent des drogues augmente aussi, particulièrement dans certains pays en développement, alors que les risques de transmission du VIH, de l'hépatite, etc., sont liés à ce mode de consommation. Les conséquences de ces abus sur la santé et la vie sociale sont particulièrement graves pour les personnes pauvres. Les toxicomanes et leurs familles sont souvent exclus de la société et la violence dans la famille est souvent liée à l'abus de drogues. En outre, la part des dépenses consacrées à l'alcool, au tabac et à d'autres substances sont d'autant plus grandes que le revenu est bas; ce gaspillage ne permet pas de financer les biens de première nécessité comme la nourriture ou le logement et freine gravement ce qui peut être fait pour surmonter la pauvreté.

L'une des tâches de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) consiste à évaluer les substances psychoactives pour recommander leur contrôle international à l'ONU et faire en sorte que les obligations contractées dans les traités internationaux soient remplies. Elle contribue à renforcer les capacités des organismes réglementaires nationaux par la formation et l'élaboration de lignes directrices concernant la réglementation ainsi que de méthodologies. Elle favorise aussi l'utilisation rationnelle des médicaments soumis à des contrôles en favorisant des méthodes de prescription rationnelles et en faisant connaître les facteurs qui déterminent la consommation et l'abus des médicaments psychoactifs.

L'OMS cherche aussi à faire en sorte que les pouvoirs publics tiennent pleinement compte dans leurs travaux des conséquences sociales des abus, aux niveaux national, régional et mondial. Elle aide les États membres en renforçant leur capacité de prévenir et de réduire ces conséquences, et en élaborant des lignes directrices concernant la surveillance épidémiologique suivie et l'évaluation continue des tendances de consommation des substances psychoactives et de leurs conséquences. Elle rédige aussi des rapports périodiques sur les abus et les diffuse aux États membres.

Il ne sera pas possible de créer des services faciles d'accès pouvant dispenser des soins efficaces à des prix modiques, et fournir un appui social, psychologique et éducatif à tous ceux qui en ont besoin qu'en renforçant les approches à base communautaire et les soins de santé primaire. Tous les professionnels de la santé doivent se familiariser avec les méthodes de diagnostic, d'intervention précoce, de traitement et d'orientation des cas où il y a abus de substances psychoactives.

les changements récents d'attitude à l'égard des abus, ainsi que des types et des formes qu'ils revêtent ont été accélérés par l'urbanisation, la pauvreté, la migration et la dispersion des familles et des communautés. Un rôle important a aussi été joué par la diffusion de l'information et la multiplication des contacts avec d'autres cultures dus à la mondialisation des voyages et des communications.

Le développement de l'abus des drogues et l'évolution des formes qu'il revêt dans les pays en développement sont particulièrement inquiétants. La tendance à la diminution des abus de drogues illicites dans de nombreux pays industrialisés semble aussi changer. Les substances psychoactives sont de plus en plus consommées et ceci à un âge de plus en plus précoce. Dans certaines

parties du monde, la méthamphétamine illicite concurrence maintenant la cocaïne, parce qu'il est facile de se procurer les précurseurs et d'employer les techniques de fabrication.

Le succès avec lequel on parviendra à prévenir les abus et leurs conséquences sur la santé et la société dépend de la capacité des pays à coopérer entre eux. Trop de facteurs sociaux et économiques se conjuguent pour qu'une entité, nationale ou internationale, puisse y faire face seule. Il est nécessaire de s'attacher davantage à réduire la demande au niveau international, mais il faut aussi continuer à lutter contre l'offre de drogues illicites. L'OMS quant à elle est capable de mobiliser un réseau inégalé de travailleurs de soins de santé, d'administrateurs et de scientifiques pour favoriser la coopération dans tous les pays et dans toutes les collectivités ainsi que dans le cadre des Nations Unies.

M. HOYER (Allemagne) dit que l'abus des drogues et la criminalité qui y est liée menace l'intégrité et la stabilité de tout le système économique, financier et politique international. L'ancienne dichotomie entre pays producteurs et pays consommateurs a perdu son sens et son actualité. Tous les pays doivent participer à la lutte contre tous les aspects du problème posé par les drogues.

L'ONU a réagi par une stratégie mondiale globale et cohérente dont le PNUCID a pris l'initiative, qu'il a catalysée et qu'il coordonne. Malgré tout cela, l'abus, la production et le trafic des drogues, ainsi que la criminalité organisée liée à la drogue se développent à un rythme alarmant.

Le monde ne peut pas se défendre véritablement contre les drogues parce que le système comporte beaucoup trop de lacunes. Il y a trop de pays qui n'ont pas ratifié la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes ou qui n'ont pas incorporé ses dispositions dans leur législation. Ceci est dû en particulier au manque d'expérience ainsi que de moyens institutionnels et matériels. Dans ces cas, le PNUCID ainsi que d'autres organisations internationales peuvent être d'une grande assistance.

Le travail du programme est aussi gêné par la diminution continue de ses ressources financières. Le PNUCID est financé par des contributions volontaires versées par un petit nombre de pays et M. Hoyer invite instamment tous les pays qui sont en mesure de le faire de s'acquitter de leurs contributions.

La question de la répression est au coeur de tout débat concernant l'abus des drogues et la criminalité liée à la drogue, et la délégation allemande souhaite insister sur deux stratégies de répression qui peuvent être efficaces parce qu'elles vont au-delà de la détection et de la répression classiques. La première consiste à contrôler les produits chimiques précurseurs, afin de priver les cartels de la drogue de leurs moyens de production. La deuxième vise le blanchiment de l'argent et, par là, les bénéfices et l'influence des cartels. Pour donner à ces deux stratégies toute leur efficacité, il faut que tous les États oeuvrent ensemble dans un esprit de solidarité.

Cependant, en définitive, la répression seule ne peut donner que des résultats de courte durée et partiels; il importe tout autant de s'attaquer aux causes sociales profondes du problème de la drogue. De manière générale, c'est la misère et les difficultés de l'existence qui font que les agriculteurs d'Asie

et d'Amérique latine cherchent à vivre des cultures qui fournissent des stupéfiants. D'autres formes de développement pourraient changer la situation en donnant aux producteurs de plantes servant à fabriquer des stupéfiants d'autres possibilités de se procurer un revenu tout en respectant la loi. Un tel mode de développement suppose un vaste éventail de mesures liées à l'infrastructure et conçues pour éliminer les causes économiques et sociales de la culture illicite de plantes servant à fabriquer des stupéfiants. Ce qu'il faut, c'est aider les agriculteurs et non pas s'opposer à eux et cet autre mode de développement, parce qu'il insiste beaucoup sur la réduction de la pauvreté, respecte aussi les orientations générales des politiques de développement.

Favoriser un tel développement d'un type nouveau nécessite des moyens importants. Les gouvernements et les organisations internationales doivent donc trouver des solutions nouvelles pour asseoir une telle politique sur une base financière large et stable. Le Conseil doit lancer un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle lui fournisse des fonds suffisants.

Au sujet de la réduction de la demande, le problème est de savoir comment protéger directement la population et surtout les jeunes de l'abus des drogues et de ses conséquences désastreuses. La prévention est ce qu'il y a de plus important mais aussi de plus difficile. Les raisons individuelles et sociales qui conduisent à essayer les drogues et à en devenir dépendants varient d'un pays à l'autre et il faut donc des stratégies de prévention très diverses. Néanmoins, l'aggravation générale de la consommation de drogues correspond à une crise profonde. Partout, les valeurs traditionnelles sont en recul. Les médias modernes font passer des messages qui minent l'influence et l'autorité des institutions religieuses, de la famille et de l'école. Les mesures de prévention prises par les pouvoirs publics doivent être complétées par la participation des institutions traditionnelles et les organisations non gouvernementales spécialisées ont un rôle particulier à jouer. Les stratégies modernes de prévention de la toxicomanie visent non seulement à dissuader mais aussi à convaincre la population des pays en développement de ce qui constitue la bonne santé. La prévention doit commencer très tôt et doit être continue, durable et ciblée.

Nombre des mesures qui ont réussi dans le passé ne conviennent plus à l'échelle et au type actuel d'abus des drogues. En particulier, les stimulants du type amphétamine mettent à l'épreuve les gouvernements qui sont mal équipés pour cela. L'ONU doit jouer un rôle important en matière de prévention, de thérapie et de réinsertion. Les États Membres doivent élaborer des critères pour que leurs politiques économiques et sociales et leurs politiques en matière de la santé reprennent les éléments de leurs politiques de réduction de la demande. Il faut que l'ONU puisse jouer un rôle centralisateur encore plus fort dans les domaines de la collecte et de la diffusion de l'information ainsi que dans ceux de l'assistance et de la solidarité internationale. La délégation allemande approuve donc la proposition du PNUCID de convoquer un groupe d'experts qui serait chargé de rédiger une déclaration sur la réduction de la demande.

M. Moubarak (Liban), Vice-Président, prend la présidence.

M. COMANESCU (Roumanie) dit que sa délégation tient à ajouter certaines observations particulières à la déclaration faite par la délégation au nom de

/...

l'Union Européenne. Le problème de la drogue a pris des dimensions mondiales et a un impact de plus en plus étendu sur l'ensemble de la société; la coopération internationale est devenue urgente et nécessite une action internationale que nul mieux que l'ONU ne peut entreprendre.

Consolider les résultats obtenus jusqu'à présent et faire mieux appliquer les instruments à la disposition des gouvernements appelle un regain d'énergie. Le Gouvernement roumain appuie les mesures pratiques conçues pour permettre au PNUCID d'accroître sa capacité d'analyse et de diffusion des données, de fournir des experts supplémentaires pour la lutte contre le blanchiment de l'argent et le trafic illicite de produits chimiques précurseurs, d'étudier les causes profondes du problème de la drogue et ses conséquences économiques et sociales et de favoriser la coopération avec d'autres centres spécialisés. Les responsables politiques et la communauté internationale doivent être parfaitement conscients de l'importance et de l'utilité de la coopération internationale. Le problème de la drogue est mondial et appelle donc une solution mondiale.

Depuis qu'en 1989 la Roumanie a ouvert ses frontières et, en levant les contrôles, a facilité la liberté de déplacement, elle a constaté une montée des problèmes liés à la drogue. La guerre dans l'ex-Yougoslavie a aggravé le phénomène en détournant par la Roumanie la "route des Balkans" empruntée par les trafiquants. Les trafiquants sont en train de faire de la Roumanie l'un de leurs repères et un marché local de la drogue s'est aussi créé. Dans les pays dont l'économie est en transition, les institutions chargées de combattre le trafic illicite et les activités criminelles apparentées n'existent que depuis peu. Ces pays ont besoin d'être particulièrement aidés par ceux qui disposent de suffisamment d'experts, surtout pour l'application des nouvelles lois. La Roumanie a reçu un appui d'un certain nombre d'organisations internationales dans sa lutte contre la menace posée par la drogue et elle est prête à participer à toutes les formes de coopération internationale.

Il ne sera possible de réussir face à la drogue qu'en mobilisant la volonté politique et en fournissant des ressources financières et humaines suffisantes. Il convient aussi de veiller spécialement aux activités de prévention.

Mme WALLSTRÖM (Suède) dit que, pour résoudre le problème de la drogue, la communauté internationale doit surveiller tous les maillons de la chaîne qui relie le producteur au consommateur. Le problème est donc multiple et sa solution véritable oblige à conjuguer harmonieusement les efforts internationaux et les efforts nationaux.

Bien qu'un certain nombre de jeunes fassent l'expérience de la drogue ou la consomment régulièrement, leur grande majorité choisit de ne pas le faire. Le but de la politique en Suède est de libérer le pays de la drogue et de faire en sorte que le rejet des stupéfiants soit la norme.

Les aspects normatifs de la coopération internationale contre la drogue sont sains; le problème tient à la ratification et à l'application. En outre, de nombreux pays ont un besoin urgent de coopération technique, qui est malheureusement négligée. Il incombe aussi à toutes les organisations multilatérales d'attribuer à la lutte contre la drogue un rang de priorité beaucoup plus élevé. Le PNUCID a un rôle spécial à jouer à ce sujet. Le

Programme dispose de plusieurs avantages sur ce qui peut être fait au niveau bilatéral : il ne dépend pas des intérêts nationaux, il peut agir au niveau mondial aussi bien que régional et ses compétences sont reconnues. Néanmoins, dans une grande mesure, les donateurs utilisent le PNUCID pour leurs programmes bilatéraux; le résultat est que la neutralité du PNUCID est compromise et qu'aucun fonds destiné à des buts généraux n'est disponible pour des activités ou l'élaboration de politiques à long terme. Il incombe donc aux États Membres d'allouer suffisamment de ressources au PNUCID et de le renforcer en tant qu'organisation.

Dans son rapport, le Secrétaire général a signalé que 90 pour cent des contributions volontaires pour le Programme émanaient de sept pays et de la Commission européenne, et que 60 pour cent des contributions à affectation générale étaient versés par trois pays uniquement, dont la Suède. La raison de ce déséquilibre tient au manque d'orientation véritable. Comme de nombreux autres organismes des Nations Unies, le PNUCID a besoin d'une réforme qui donne plus de stabilité à son financement.

La séance est levée à 13 heures.